

ETAT-CIVIL

Naissances : Julia, fille de Charlene DA COSTA PEREIRA ET Mickaël ARAUJO (Bouchéras), née le 22 juillet 2020.
Eléna, fille de Christelle NOËL et Nicolas CHABROL (Le Bourg), née le 30 juillet 2020.

Toutes nos félicitations aux parents !

Mariages : Marie-Ange PIALHOUX et Didier BOTHEREL (Le Chassaing) le 18 juillet 2020.
Angélique RUSSIAS et Stéphane AROLES (Chez Giraud) le 15 août 2020.

Décès : Roland BILLIET le 18 juin 2020.

Eléonore TOURLONIAS le 24 juin 2020.

Damien DELAIRE le 20 juillet 2020.

Léa CHASSAGNE le 20 juillet 2020.

Madeleine BOUCHERAS le 3 août 2020.

Hervé COVIN (Le Bouy) le 11 août 2020.

François MONESTIER le 2 septembre 2020.

La célébration en mairie des PACS et des mariages est de nouveau autorisée dans le respect des distanciations et des gestes barrières, conformément au dernier arrêté en vigueur.

ACCÈS AU CIMETIÈRE TEMPORAIREMENT FERMÉ

L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public, complétée par un projet d'embellissement par engazonnement, nécessite des travaux dans le cimetière. Aussi, **son accès sera fermé (sauf inhumation) entre le 15 septembre et le 15 octobre** afin d'éviter le piétinement et de faciliter la levée. Pour toute demande particulière, merci de vous adresser en Mairie au 0473531476 ou au 0661380041.

ABONNEMENT A LA TÉLÉ-ASSISTANCE

Il est possible d'abonner une personne seule ou un couple au **dispositif Départemental de téléassistance** grâce à un dossier que vous pouvez trouver en mairie. En cas de chute, de malaise, d'urgence médicale et sans décrocher votre téléphone, la personne équipée pourra dialoguer directement et grâce à un transmetteur, avec le CODIS-SAMU et obtiendra immédiatement une réponse appropriée. Suivant sa situation, la personne souhaitant s'abonner devra fournir son dernier avis d'imposition, une carte d'invalidité, un justificatif si le conjoint réside en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

VENTE TERRAINS LOTISSEMENT LES BRUYERES

La Mairie de SAUVIAT propose à la vente, plusieurs terrains viabilisés situés dans le lotissement communal sis Les Bruyères à Sauviat 63120.

Le prix au m² est compris entre 14€ et 17€ TTC pour des lots de 1000 m² environ chacun.

Contactez la mairie pour prendre rendez-vous et visiter sur place.

ARRETE VIGILANCE USAGES DE L'EAU



Par arrêté du 30 avril 2020, Madame la Préfète du Puy-de-Dôme demande à ce que les **usagers restent vigilants sur la consommation d'eau potable** afin de préserver cette ressource précieuse.

Ce présent arrêté est valable jusqu'au 30 octobre 2020.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Jusqu'à nouvel ordre, **la location de la salle des fêtes (Salle de catégorie L5) est suspendue** compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire de la Covid-19. La location reste possible à titre professionnel et associatif dans le respect des règles sanitaires, des décrets en vigueur et des 10 personnes maximum. (Ces dispositions peuvent être amenées à évoluer).

INFO SAUVIAT N°47

4e trimestre 2020



Horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Mardi, Jeudi et Samedi Matin : 9h00-12h00

Samedi : 09h00 – 12h00 pour l'état civil et les dossiers d'urbanisme

Privilégiez le contact téléphonique pour toutes les autres demandes ou le site internet de la commune.

Site internet : www.sauviat.fr

Permanences du Maire : sur rendez-vous au 04.73.53.14.76

LE MOT DU MAIRE

L'installation de la nouvelle équipe municipale a pu avoir lieu le 27 mai, après la fin du confinement. Nouvellement élue Maire, je serai particulièrement engagée, avec mes trois adjoints, à porter les projets de la commune et en assurer la gestion, fière de la confiance que les conseillers municipaux nous ont accordé par leur choix. Ensemble, nous avons tous à cœur de travailler pour l'intérêt collectif, dans le respect des règles et conformément au programme que nous porterons jusqu'en 2026.

L'équipe s'est rapidement mise au travail avec la création de différentes commissions (Finances, Cadre de vie...) et le budget 2020 a été voté en juillet, dans la mesure où les délais avaient été prolongés (vous trouverez les principaux éléments dans ce bulletin).

C'est à présent la rentrée, et elle ne sera en rien identique aux précédentes, pour aucun d'entre nous : écoliers, travailleurs, chômeurs, retraités, personnes âgées. Et aucune structure (associatives, économiques, institutionnelles...) n'est épargnée par l'incertitude que génère la présence du virus Covid19. Continuons à prendre soin de nous et de nos proches en respectant au quotidien les mesures comportementales préventives.

Et parce que cette crise sanitaire n'est en rien terminée, nous continuerons à porter une attention particulière aux personnes vulnérables et aux plus fragiles sur la commune. Formulons des vœux pour que cette expérience vécue nous rende individuellement à la fois plus raisonnable et plus solidaire.

Rachel Bournier, Maire de Sauviat

AIDES AUX FRAIS DE TRANSPORT : EXTENSION DE DÉLAI POUR DÉPÔT DES DOSSIERS 2019-2020

Le bureau du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) a été renouvelé en date du 24 juillet, avec pour membres : Mme Bouyousfi, Mme Gardel, Mme Magalhaes, Mme Sarre en tant que représentants de la Commune, et M.Chalus, Mme Puissochet, M et Mme Pradel en tant que représentants des habitants.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le C.C.A.S. participait financièrement aux frais de transports scolaires des enfants Sauviatois scolarisés à Courpière, à hauteur de 70% du coût total annuel dans la limite de deux enfants par famille. En raison de la crise sanitaire, les dossiers ont pu être retardés. Aussi, le délai a été prolongé **jusqu'au 15 octobre 2020** pour que les familles puissent déposer leurs demandes (copie facture 1er et 2e semestre, attestation de paiement issue du site du Conseil Départemental ou copie du relevé bancaire et RIB).

PARTICIPATION AUX FRAIS DE RENTREE : ANNEE SCOLAIRE 2020-2021



Le C.C.A.S. a renouvelé son aide aux achats de matériel scolaire. Aussi, les élèves âgés de 11 à 14 ans (année de naissance 2006-2007-2008-2009) ont reçu **un bon d'achat d'une valeur de 25€**, valable jusqu'au 31 décembre pour compléter leur équipement.

D'autre part, la participation financière aux frais de transports scolaires, a également été votée, dans les mêmes conditions que précédemment, dans la limite de trois enfants par famille (au lieu de deux). Les dossiers de demande seront à déposer avant le 31 Juillet 2021 (Cf pièces nécessaires dans l'article ci dessus)

DISTRIBUTION DE MASQUES

Alors qu'une première distribution de masques avait eu lieu en mai dernier et compte tenu de l'évolution de la crise sanitaire, la mairie a décidé d'organiser une seconde distribution de masques textile. Elle aura lieu le jeudi 24 septembre de 18h à 19h30 et samedi 26 septembre de 10h à 12h (voir feuillet joint).

MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Vous avez été nombreux à vous rendre au marché de producteurs locaux qui s'est déroulé tout cet été dans une ambiance festive "avec les restrictions qui se sont imposées" et nous vous remercions d'avoir respecté les règles.

Merci également aux différentes personnes ayant assuré l'animation musicale, notamment les membres du groupe "Denny Blaine" et "Les Chasse Marée". Cela a permis aux gens de se retrouver dans un moment de convivialité, et aux visiteurs de faire leurs achats en circuit court, au profit de producteurs et d'artisans locaux.



L'heure est à présent au bilan, avec les producteurs et les associations. Nous allons donc réfléchir ensemble à la suite qui sera donnée à ce marché estival.



Pour cela, nous avons également **besoin de connaître les besoins qui sont les vôtres**, en tant que consommateurs, tout comme vos idées sur le sujet. Aussi, vous trouverez un questionnaire anonyme, annexé à ce bulletin, à rapporter en Mairie (boîte aux lettres si besoin) ou lors de la distribution des masques. Nous vous remercions par avance de votre participation, essentielle, et conforme à nos engagements de faire évoluer les services offerts aux habitants, en leur demandant leur avis.

OUVERTURE DE LA CHASSE

La société de chasse de Sauviat vous informe des dates d'ouverture de la chasse pour cette nouvelle saison : du dimanche 13 septembre 2020 au 28 février 2021. La chasse du gros gibier est autorisée le jeudi, samedi et dimanche. La chasse du gibier de passage est autorisée tous les jours suivant les dates de l'arrêté préfectoral. Pour tout renseignement contacter le 07.60.67.19.80.

VIE DES ASSOCIATIONS

Les associations sont désormais autorisées à reprendre leurs activités, à condition de respecter un certain nombre de règles sanitaires, tout en limitant le nombre de participants à 10 personnes dès qu'il s'agit de regroupement en intérieur.

- lavage des mains au savon ou par gel hydro-alcoolique
- port du masque obligatoire (hormis durant la pratique sportive)
- distance de 1 mètre minimum entre les personnes afin de respecter la distanciation sociale
- limiter autant que possible la circulation

"Bougeons Ensemble" : Section couture, patchwork, activités manuelles, ...reprise des activités le mardi 15 septembre de 14h à 17h avec le respect des règles sanitaires en vigueur. Pour tout renseignement contacter le 06.68.94.19.58



"La Gym Sauviatoise" : En respectant les décrets en vigueur, nous pouvons reprendre à compter du mercredi 16 septembre notre activité dans la salle d'animation de Sauviat en respectant les gestes barrières : 1 cours payant sera proposé de 18h30 à 19h30 "gym tonique" tous les mercredis, animé par le moniteur diplômé "MOUSS".

Par ailleurs, 1 cours gratuit sera proposé, par visioconférence, par la CARSAT de 17h00 à 17h40 "gym adaptée" pour les plus de 55 ans.

Ces deux animations sont programmées dans la salle jusqu'en décembre 2020, à raison de 10 personnes maximum.

Nous comptons sur votre engagement afin de maintenir notre association.

Pour les inscriptions, merci de joindre le 07.70.00.29.16.

La Présidente. Pascale Dogilbert

COLLECTE D'AMIANTE

L'amiante liée représente en France un gisement important. Dangereux pour la santé et l'environnement, il doit être collecté et éliminé de façon très encadrée. C'est pour cette raison qu'il n'est pas collecté dans les déchèteries.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne propose aux usagers particuliers **un service gratuit de collecte d'amiante**, sur rendez-vous, limité à 100 kg par an et par foyer.

Pour en bénéficier, les usagers doivent obligatoirement se rendre dans les 4 déchèteries de TDM (Thiers, Puy-Guillaume, Courpière, St-Rémy-sur-Durolle) et s'inscrire auprès des gardiens, afin de recevoir un contenant approprié et les consignes de sécurité adaptées. Les modalités de collecte (date, lieu) leur seront précisées dans un deuxième temps par le service déchets ménagers.

Seule l'amiante lié en faible quantité est accepté, dans la limite de 100 kg par an et par foyer :

- éléments de bardage, revêtement ou couverture (plaque, tôle ondulée, ardoise...),
- éléments de canalisation (vide-ordure, cheminée...)
- bac horticole type jardinière

L'amiante libre et friable est en revanche refusé. Pour ce type de déchets ou des grosses quantités, les usagers doivent contacter une entreprise spécialisée.

Pour tout renseignement, contacter le service Déchèterie de Courpière (ZA de Lagat), ouverte du lundi au samedi (9h15-12h15 et 13h30-17h30). tél : 04.73.51.25.12

VOTE DES BUDGETS

Compte tenu du contexte sanitaire de la Covid-19 et des contraintes imposées à l'exercice du mandat des élus (pas de Conseil Municipal pendant la période d'urgence sanitaire par exemple), le Conseil Municipal n'a pu voter les budgets que le 21 juillet 2020, mais le confinement n'a pas empêché la mise en oeuvre des budgets votés.

Bilan financier communal 2019 : les montants indiqués sont arrondis à l'euro

Section de fonctionnement: Dépenses totales de l'exercice : 256549 € / Recettes totales de l'exercice : 367 809 €

Section d'investissement: Dépenses totales de l'exercice : 119 344 € / Recettes totales de l'exercice : 63 684 €

Résultat de l'exercice toutes sections confondues : excédent de 55 660 €

Le Conseil Municipal a voté les taux d'imposition pour l'année 2020. Il a été décidé de ne pas les modifier.

Taxe d'habitation : 8,76 % - Taxe Foncière Bâti : 11,49 % - Taxe Foncière Non Bâti : 71,56 %

La commune attend encore des textes officiels quant au devenir de la taxe d'habitation.

Les tarifs 2020 :

Tarifs de la Salle : Associations communales : 3 locations gratuites par an puis 60€, Associations extérieures : 120€, Habitants de la commune : 85€, Habitants hors commune : 160€. Les frais de consommation électrique sont comptés en sus selon le tarif en vigueur. Un chèque de caution de 500€ est demandé à chaque locataire, lors de la signature du contrat de location de la Salle. (Attention : dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la location de la salle reste restreinte- Cf article)

Tarifs de l'assainissement : de 0 à 30m³ de consommation d'eau avec abonnement annuel = facturation d'un forfait de 55,00€. Consommation d'eau supérieure à 30m³ = facturation au m³ au tarif de 0,60€ le m³ (à compter du 31^{ème} m³).

Tarifs funéraires : Concessions de terrain trentenaires : 50€ le m²,

Columbarium : 1 case pour une durée de 15 ans : 250€, 1 case pour une durée de 30 ans : 450€.

CADRE DE VIE

Débroussaillage des voies communales :

Les prochains passages de la débroussailleuse le long des voies communales sont fixés comme suit : Semaines 45 et 46 : entre le 5 et le 10 novembre 2020 (débroussaillage complet).